

COMMUNE DE SAINT-AGNAN

PROCES VERBAL de la séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL

du 24 juin 2022

Nombre de membres**Afférents au C.M** : 11**En exercice** : 11**Ont pris part à la déli.** : 11**Date de convocation**

15 juin 2022

Date d'affichage :

15 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt quatre juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PARAYRE Brigitte, Maire.

Etaient présents : Mesdames PARAYRE Brigitte, DRAPEAU Corinne, COMPAIN Sandra et MOLINIER Annie et Messieurs CARLES Freddy, DA SILVA MONTEIRO Armando, DAYDE Patrice, de SAINT-BLANQUAT Lionel, GABOURIAUD Fabrice, MAURE Philippe, PEDAILLE Jean-Luc

Secrétaire de séance DAYDE Patrice

D2022-29 SECURISATION et ADRESSAGE Aménagement du carrefour VC3 / Impasse de la vieille église : CCTA FONDS DE CONCOURS 2022 :

Madame Le Maire présente au conseil, divers éléments relatifs à la sécurité routière et à la poursuite de la campagne d'adressage.

- Considérant la fréquentation massive de la VC 3 et la faible largeur de la chaussée, les riverains souhaiteraient qu'un sens unique de circulation soit mis en place. La mention « sauf usage agricole et services publics » devra être rajoutée

- Considérant l'accord du permis de construire n° PC08123621A0007 Route de Garrigues il y a lieu de créer le numéro 567 avec kit de fixation

- Considérant qu'il y a lieu de procéder à un complément d'adressage par l'acquisition d'un panneau de rue « Impasse Raimond SAISSET » complété par la mention « chevalier et seigneur de Saint-Agnan, né en 1200 ». Les constructions y seront numérotées de 1 à 8. Les kits de fixation seront fournis

- Considérant le stationnement gênant des véhicules sur l'accès au city, il est envisagé la pose de trois bornes avec fourreaux amovibles afin de permettre l'accès au service de secours **soit un total HT de 663.74€ (devis SIGNAUX GIROD)**

-Considérant l'acquisition de la parcelle A 669p une première tranche travaux permettrait d'aménager un piétonnier derrière la mairie et de créer un accès pour le futur parking à destination essentiellement des bus scolaires **(devis BRESSOLLES 4233.10 € HT)**

-Considérant la forte pente de l'accès au cimetière et afin de sécuriser le cheminement de nos aînés, il est impératif d'installer une rampe **(devis ZANIN 1 909.55€ HT)**

-Considérant l'urbanisation récente liée au lotissement « Les Tournesols » un éclairage du carrefour VC3 / Impasse de la vieille église est à prévoir. Un système double croche et à led permettrait de sécuriser cette zone et celle de l'aire de jeu. Une implantation nécessitera une traversée de route **(devis CABARET et ESL 3 412.04 € HT)**

Où cet exposé le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le principe du sens unique mais en précisant « sauf usage agricole et services publics ».

CHARGE Mme Le Maire de rédiger un arrêté en conséquence et de l'adresser aux autorités concernées.

APPROUVE l'installation d'un candélabre au carrefour VC 3 / Impasse de la vieille église.

VALIDE la dénomination et la numérotation de l'Impasse Raimond SAISSET.

CHARGE Mme le Maire d'inscrire ces éléments dans la Base Adresse Locale de la commune.

APPROUVE la création de l'accès au futur parking ainsi que la création du chemin piétonnier.

SOLLICITE Monsieur Président de la Communauté de Communes Tarn Agout pour les fonds de concours 2022.

APPROUVE le plan de financement suivant :

STRUCTURES SOLLICITEES	SECURISATION ADRESSAGE	
	taux	montant
AUTOFIANCEMENT	35.00 %	3 577.43 €
CCTA Fonds de Concours 2022	35.00%	3 576.00€
Département Amende de police	30.00 %	3 065.00 €
TOTAL EN EUROS HT	100.00 %	10 218.43 €

D2022-30 SECURISATION et ADRESSAGE Aménagement du carrefour VC3 / Impasse de la vieille église : demande amende de police 2022 :

Madame Le Maire présente au conseil, divers éléments relatifs à la sécurité routière et à la poursuite de la campagne d'adressage.

-Considérant la fréquentation massive de la VC 3 et la faible largeur de la chaussée, les riverains souhaiteraient qu'un sens unique de circulation soit mis en place. La mention « sauf usage agricole et services publics » devra être rajoutée

-Considérant l'accord du permis de construire n° PC08123621A0007 Route de Garrigues il y a lieu de créer le numéro 567 avec kit de fixation

-Considérant qu'il y a lieu de procéder à un complément d'adressage par l'acquisition d'un panneau de rue « Impasse Raimond SAISSET » complété par la mention « chevalier et

seigneur de Saint-Agnan, né en 1200 ». Les constructions y seront numérotées de 1 à 8. Les kits de fixation seront fournis

-Considérant le stationnement gênant des véhicules sur l'accès au city, il est envisagé la pose de trois bornes avec fourreaux amovibles afin de permettre l'accès au service de secours **soit un total HT de 663.74€ (devis SIGNAUX GIROD)**

-Considérant l'acquisition de la parcelle A 669p une première tranche travaux permettrait d'aménager un piétonnier derrière la mairie et de créer un accès pour le futur parking à destination essentiellement des bus scolaires **(devis BRESSOLLES 4233.10 € HT)**

-Considérant la forte pente de l'accès au cimetière et afin de sécuriser le cheminement de nos aînés, il est impératif d'installer une rampe **(devis ZANIN 1 909.55€ HT)**

-Considérant l'urbanisation récente liée au lotissement « Les Tournesols » un éclairage du carrefour VC3 / Impasse de la vieille église est à prévoir. Un système double croche et à led permettrait de sécuriser cette zone et celle de l'aire de jeu. Une implantation nécessitera une traversée de route **(devis CABARET et ESL 3 412.04 € HT)**

Où cet exposé le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le principe du sens unique mais en précisant « sauf usage agricole et services publics ».

CHARGE Mme Le Maire de rédiger un arrêté en conséquence et de l'adresser aux autorités concernées.

APPROUVE l'installation d'un candélabre au carrefour VC 3 / Impasse de la vieille église.

VALIDE la dénomination et la numérotation de l'Impasse Raimond SAISSET.

CHARGE Mme le Maire d'inscrire ces éléments dans la Base Adresse Locale de la commune.

APPROUVE la création de l'accès au futur parking ainsi que la création du chemin piétonnier.

SOLLICITE Monsieur Président du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police 2022.

APPROUVE le plan de financement suivant :

STRUCTURES SOLLICITEES	SECURISATION ADRESSAGE	
	taux	montant
AUTOFIANCEMENT	35.00 %	3 577.43 €
CCTA Fonds de Concours 2022	35.00%	3 576.00€
Département Amende de police	30.00 %	3 065.00 €
TOTAL EN EUROS HT	100.00 %	10 218.43 €

D2022-31 Délibération accordant une subvention à une association communale :

L'Association des Parents d'Elèves organisant la kermesse 2022

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder une aide de 200€

DIT que cette somme sera prise sur les provisions inscrites à l'article 6574